

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009320100032	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier de la MEL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : Budget Transports (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	34
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	35
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	36
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	37

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	38
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	41
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	42
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	43
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	467 188 640,00	467 188 640,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	467 188 640,00	467 188 640,00
---	-----------------------	-----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	252 644 756,83	252 644 756,83

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	252 644 756,83	252 644 756,83
---	-----------------------	-----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	719 833 396,83	719 833 396,83
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	344 704 709,00	0,00	365 713 275,00	0,00	365 713 275,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 444 522,00	0,00	5 012 282,00	0,00	5 012 282,00
014	Atténuations de produits	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 786 264,00	0,00	10 756 910,00	0,00	10 756 910,00
Total des dépenses de gestion des services		364 055 495,00	0,00	381 602 467,00	0,00	381 602 467,00
66	Charges financières	10 397 408,00	0,00	10 329 339,00	0,00	10 329 339,00
67	Charges exceptionnelles	340 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		374 792 903,00	0,00	392 061 806,00	0,00	392 061 806,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	74 653 192,00	0,00	75 126 834,00	0,00	75 126 834,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		74 653 192,00	0,00	75 126 834,00	0,00	75 126 834,00
TOTAL		449 446 095,00	0,00	467 188 640,00	0,00	467 188 640,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	467 188 640,00
---	-----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	104 668 211,00	0,00	105 495 133,00	0,00	105 495 133,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	270 004 000,00	0,00	295 200 000,00	0,00	295 200 000,00
74	Subventions d'exploitation	66 236 105,00	0,00	58 205 267,00	0,00	58 205 267,00
75	Autres produits de gestion courante	2 413 836,00	0,00	2 396 413,00	0,00	2 396 413,00
Total des recettes de gestion des services		443 322 152,00	0,00	461 296 813,00	0,00	461 296 813,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		444 322 152,00	0,00	462 296 813,00	0,00	462 296 813,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 123 943,00	0,00	4 891 827,00	0,00	4 891 827,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		5 123 943,00	0,00	4 891 827,00	0,00	4 891 827,00
TOTAL		449 446 095,00	0,00	467 188 640,00	0,00	467 188 640,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	467 188 640,00
---	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	70 235 007,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	6 165 298,00	0,00	12 834 408,00	0,00	12 834 408,00
21	Immobilisations corporelles	17 368 771,00	0,00	37 087 200,00	0,00	37 087 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	118 357 738,00	0,00	84 176 292,00	0,00	84 176 292,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		141 891 807,00	0,00	134 097 900,00	0,00	134 097 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 400 000,00	0,00	87 155 029,83	0,00	87 155 029,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		76 400 000,00	0,00	87 155 029,83	0,00	87 155 029,83
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		218 291 807,00	0,00	221 252 929,83	0,00	221 252 929,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 123 943,00		4 891 827,00	0,00	4 891 827,00
041	Opérations patrimoniales (4)	21 500 000,00		26 500 000,00	0,00	26 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		26 623 943,00		31 391 827,00	0,00	31 391 827,00
TOTAL		244 915 750,00	0,00	252 644 756,83	0,00	252 644 756,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	252 644 756,83
---	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	8 524 206,00	0,00	3 884 396,00	0,00	3 884 396,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	140 238 352,00	0,00	147 133 526,83	0,00	147 133 526,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		148 762 558,00	0,00	151 017 922,83	0,00	151 017 922,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		148 762 558,00	0,00	151 017 922,83	0,00	151 017 922,83
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Transports - BP (projet de budget) - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	74 653 192,00		75 126 834,00	0,00	75 126 834,00
041	Opérations patrimoniales (4)	21 500 000,00		26 500 000,00	0,00	26 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		96 153 192,00		101 626 834,00	0,00	101 626 834,00
TOTAL		244 915 750,00	0,00	252 644 756,83	0,00	252 644 756,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	252 644 756,83
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	70 235 007,00
---	----------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	365 713 275,00		365 713 275,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 012 282,00		5 012 282,00
014	Atténuations de produits	120 000,00		120 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 756 910,00		10 756 910,00
66	Charges financières	10 329 339,00	0,00	10 329 339,00
67	Charges exceptionnelles	130 000,00	0,00	130 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	75 126 834,00	75 126 834,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		392 061 806,00	75 126 834,00	467 188 640,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	467 188 640,00
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 891 827,00	4 891 827,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	87 155 029,83	20 000 000,00	107 155 029,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	12 834 408,00	0,00	12 834 408,00
21	Immobilisations corporelles (6)	37 087 200,00	0,00	37 087 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	84 176 292,00	6 500 000,00	90 676 292,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		221 252 929,83	31 391 827,00	252 644 756,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	252 644 756,83
---	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	105 495 133,00		105 495 133,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	295 200 000,00		295 200 000,00
74	Subventions d'exploitation	58 205 267,00		58 205 267,00
75	Autres produits de gestion courante	2 396 413,00		2 396 413,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000 000,00	4 891 827,00	5 891 827,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		462 296 813,00	4 891 827,00	467 188 640,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	467 188 640,00
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 884 396,00	0,00	3 884 396,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	147 133 526,83	20 000 000,00	167 133 526,83
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		75 126 834,00	75 126 834,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		151 017 922,83	101 626 834,00	252 644 756,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	252 644 756,83
---	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	344 704 709,00	365 713 275,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	0,00	4 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	332 814 541,00	353 226 615,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	5 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	5 000,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 045 000,00	1 955 000,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	4 377,96	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	132 490,00	140 000,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	133 000,00	220 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 554 269,00	1 955 698,00	0,00
6226	Honoraires	148 000,00	143 750,00	0,00
6228	Divers	0,00	20 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	8 110,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 085,00	3 000,00	0,00
6238	Divers	24 500,00	7 500,00	0,00
6257	Réceptions	2 000,00	4 500,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	60 000,00	60 350,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	595 664,00	914 862,00	0,00
6288	Autres	803 622,04	577 500,00	0,00
63512	Taxes foncières	6 370 000,00	6 470 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 444 522,00	5 012 282,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	841 771,00	1 026 324,00	0,00
6331	Versement de mobilité	36 127,00	39 770,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 032,00	10 019,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 960,00	21 904,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 419,00	6 011,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 809 264,00	2 074 920,00	0,00
6413	Primes et gratifications	830 660,00	839 633,00	0,00
6415	Supplément familial	30 913,00	28 318,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	207 726,00	240 797,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	532 780,00	569 046,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	6 572,00	6 696,00	0,00
6471	Prestations directes	96 480,00	124 976,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 525,00	18 235,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 293,00	5 633,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	120 000,00	120 000,00	0,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	120 000,00	120 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 786 264,00	10 756 910,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	0,00	0,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	175 000,00	175 000,00	0,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	13 951 204,00	10 360 900,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	660 010,00	221 010,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		364 055 495,00	381 602 467,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	10 397 408,00	10 329 339,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 900 000,00	8 900 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 592,00	329 339,00	0,00
6688	Autre	1 500 000,00	1 100 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	340 000,00	130 000,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	20 000,00	20 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	300 000,00	100 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	10 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		374 792 903,00	392 061 806,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	74 653 192,00	75 126 834,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	74 653 192,00	0,00	0,00
6871	Dot. amort. exceptionnels immos	0,00	75 126 834,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		74 653 192,00	75 126 834,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		74 653 192,00	75 126 834,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		449 446 095,00	467 188 640,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	467 188 640,00
---	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 865 948,14
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 536 609,14
= Différence ICNE N – ICNE N-1	329 339,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	104 668 211,00	105 495 133,00	0,00
7061	Transport de voyageur	100 059 331,00	100 886 253,00	0,00
7083	Locations diverses	637 880,00	637 880,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	3 971 000,00	3 971 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	270 004 000,00	295 200 000,00	0,00
734	Versement de mobilité	270 004 000,00	295 200 000,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	66 236 105,00	58 205 267,00	0,00
7471	Subv. exploitat° État	70 000,00	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	343 346,00	343 346,00	0,00
7473	Subv. exploitat° Départements	5 512 839,00	5 512 839,00	0,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	60 309 920,00	52 349 082,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 413 836,00	2 396 413,00	0,00
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	1 300 000,00	1 283 000,00	0,00
7588	Autres	1 113 836,00	1 113 413,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		443 322 152,00	461 296 813,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		444 322 152,00	462 296 813,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	5 123 943,00	4 891 827,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 123 943,00	4 891 827,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 123 943,00	4 891 827,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		449 446 095,00	467 188 640,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	467 188 640,00
---	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	6 165 298,00	12 834 408,00	0,00
2031	Frais d'études	5 989 466,00	12 507 408,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	73 000,00	73 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	200 000,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	102 832,00	54 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	17 368 771,00	37 087 200,00	0,00
2111	Terrains nus	8 515 271,00	22 670 200,00	0,00
2138	Autres constructions	623 500,00	0,00	0,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	8 230 000,00	14 417 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	118 357 738,00	84 176 292,00	0,00
2313	Constructions	36 616 921,77	38 009 765,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	81 219 958,00	45 551 527,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	520 858,23	615 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		141 891 807,00	134 097 900,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 400 000,00	87 155 029,83	0,00
16318	Autres emprunts obligataires	10 600 000,00	11 000 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	18 200 000,00	18 500 000,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	760 000,00	760 000,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	26 840 000,00	27 600 000,00	0,00
166	Refinancement de dette	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	9 295 029,83	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		76 400 000,00	87 155 029,83	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		218 291 807,00	221 252 929,83	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	5 123 943,00	4 891 827,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	5 123 943,00	4 891 827,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	1 002 714,00	1 002 714,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 214 002,00	1 214 006,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	2 147 714,00	2 147 724,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	721 807,00	513 002,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	37 706,00	14 381,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	21 500 000,00	26 500 000,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
2313	Constructions	1 500 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	6 500 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		26 623 943,00	31 391 827,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		244 915 750,00	252 644 756,83	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	252 644 756,83
---	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	8 524 206,00	3 884 396,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	1 894 679,00	168 000,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	2 319 875,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	4 309 652,00	3 306 396,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	410 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	140 238 352,00	147 133 526,83	0,00
1641	Emprunts en euros	93 398 352,00	79 533 526,83	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	20 000 000,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	26 840 000,00	27 600 000,00	0,00
166	Refinancement de dette	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		148 762 558,00	151 017 922,83	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		148 762 558,00	151 017 922,83	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	74 653 192,00	75 126 834,00	0,00
28031	Frais d'études	788 177,00	788 177,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	6 000,00	0,00
28033	Frais d'insertion	7 938,00	7 938,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	134 859,00	15 812,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	4 594,00	4 450,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	14 297,00	11 229,00	0,00
28131	Bâtiments	32 012 300,00	31 871 681,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 042 057,00	3 831 494,00	0,00
28138	Autres constructions	6 563 061,00	6 983 645,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 280 933,00	1 295 327,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	4 724 058,00	4 803 547,00	0,00
28154	Matériel industriel	562 735,00	540 328,00	0,00
28155	Outillage industriel	1 351,00	917,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	23 864 016,00	24 417 904,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	6 160,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	889,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	321 954,00	247 863,00	0,00
28184	Mobilier	21 847,00	523,00	0,00
28188	Autres	301 966,00	299 999,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		74 653 192,00	75 126 834,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	21 500 000,00	26 500 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
2031	Frais d'études	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	5 000 000,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		96 153 192,00	101 626 834,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		244 915 750,00	252 644 756,83	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Transports - BP (projet de budget) - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				252 644 756,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
17252 (28402)	26/10/2007	6 840 000,00	0,00	2 522,97	7 600 000,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		6 840 000,00	0,00	2 522,97	7 600 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					227 295 764,80									
26219M (98433)	NATIXIS BANQUES POPULAIRES	23/10/1997	15/12/1997	15/02/1999	38 111 681,10	V	EURIBOR6M	3,025	3,593		S	C	N	A-1
26220M (98435)	NATIXIS BANQUES POPULAIRES	08/12/1997	13/02/1998	17/02/1999	38 111 681,10	V	EURIBOR6M	3,025	3,161		A	C	N	A-1
98436 (98436)	CACEIS CORPORATE TRUST	28/04/1997	10/10/1997	10/10/1998	151 072 402,60	V	EURIBOR12M	4,150	2,728		A	P	N	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					441 704 020,82									
1641 Emprunts en euros (total)					434 864 020,82									
0421 0301903 02 (28403)	ARKEA	05/11/2010	29/12/2010	28/02/2011	7 400 000,00	V	EURIBOR03M	1,423	1,248		T	C	N	A-1
06/17132160 (30041)	CREDIT COOPERATIF	17/11/2017	06/03/2018	05/03/2019	5 000 000,00	F	FIXE	1,000	1,016		A	C	N	A-1
10000566652 (30033)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	25/08/2017	15/09/2017	15/12/2017	10 615 103,84	F	FIXE	0,830	0,861		A	X Libre	N	A-1
1212011 (30005-1)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	08/12/2011	23/12/2011	01/12/2012	23 500 000,00	F	FIXE	3,610	3,611		A	C	N	A-1
1238928 (30005(2))	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	08/12/2011	13/12/2012	01/03/2013	28 000 000,00	F	FIXE	3,370	3,369		T	C	N	A-1
1259457 (30005(3))	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	08/12/2011	09/12/2013	01/12/2014	33 000 000,00	F	FIXE	3,560	3,560		A	C	N	A-1
1260248 (30005(4))	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	08/12/2011	23/12/2013	01/12/2014	3 843 299,00	F	FIXE	3,510	3,510		A	C	N	A-1
2009 01 001 (27402)	AGENCE FRANCE LOCALE	22/12/2006	28/12/2006	28/03/2007	6 000 000,00	F	FIXE	3,650	0,000		A	C	N	A-1
28404 (28404)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	10/08/2011	25/08/2011	25/08/2012	6 735 438,98	F	FIXE	5,585	5,584		A	P	N	A-1
82584 - BEITRANS (30022-TIR-3)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	01/12/2015	01/02/2018	02/05/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,622	1,623		A	X Libre	N	A-1
82584-BEITRANS (30022-TIR-1)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	01/12/2015	01/12/2015	01/12/2016	20 000 000,00	F	FIXE	1,724	1,724		A	C	N	A-1
82584-BEITRANS (30022-TIR-2)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	01/12/2015	11/01/2016	11/09/2017	25 000 000,00	F	FIXE	1,622	1,622		A	C	N	A-1
82584-BEITRANS (30022-TIR-4)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	25/03/2015	01/02/2018	02/05/2018	20 000 000,00	F	FIXE	1,648	1,649		A	X Libre	N	A-1
82584-BEITRANS (30022-TIR-5)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	01/12/2015	16/02/2018	16/05/2019	25 000 000,00	F	FIXE	1,553	1,554		A	C	N	A-1
85310 (30042-TIR-1)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	11/06/2019	29/03/2019	29/05/2020	15 000 000,00	F	FIXE	1,337	1,351		A	X Libre	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Transports - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
85310 (30042-TIR-2)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	11/06/2019	16/12/2022	16/03/2023	30 000 000,00	F	FIXE	2,892	2,964		T	C	N	A-1
BEITRANSP (30014-TIR-1)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	16/12/2013	16/12/2013	16/12/2014	23 000 000,00	F	FIXE	3,039	3,039		A	C	N	A-1
BEITRANSP (30014-TIR-2)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	16/12/2013	15/12/2014	15/12/2015	30 000 000,00	F	FIXE	2,070	2,070		A	C	N	A-1
BEITRANSP (30014-TIR-3)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	16/12/2013	15/12/2015	15/12/2016	30 000 000,00	F	FIXE	0,942	0,942		A	C	N	A-1
BEITRANSP (30014-TIR-4)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	16/12/2013	15/10/2015	15/01/2016	17 000 000,00	F	FIXE	1,682	1,693		T	C	N	A-1
CREDIT AGRICOLE- financement 2	CREDIT AGRICOLE DU NORD	22/01/2018	30/04/2018	30/04/2019	10 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,160	0,170		A	X Libre	N	A-1
avances remboursables de l'Eta	République France	31/12/2020	31/12/2020	15/12/2023	55 770 179,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					6 840 000,00									
OCLT EVOLUTION 17252 (28402)	SOCIETE GENERALE	26/10/2007	17/12/2007	31/01/2008	6 840 000,00	V	EONIA	0,237	0,352		X	F	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					668 999 785,62									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		35 380 174,28		45 893 935,46					10 837 078,43	2 476 601,86	0,00	421 928,20
26219M (98433)	N	0,00	A-1	5 256 783,60	3,12	V	EURIBOR6M	4,457	1 314 195,90	210 769,64	0,00	5 978,95
26220M (98435)	N	0,00	A-1	5 256 783,60	3,13	V	EURIBOR6M	4,464	1 314 195,90	211 972,79	0,00	60 247,67
98436 (98436)	N	35 380 174,28	A-1	35 380 368,26	3,78	V	FIXE	5,480	8 208 686,63	2 053 859,43	0,00	355 701,58
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		313 496 648,94					26 810 095,62	5 798 016,86	0,00	1 005 047,25
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		306 656 648,94					26 050 095,62	5 795 493,89	0,00	1 005 047,25
0421 0301903 02 (28403)	N	0,00	A-1	3 552 000,00	11,91	V	EURIBOR03M	4,392	296 000,00	153 638,51	0,00	13 505,89
06/17132160 (30041)	N	0,00	A-1	3 571 428,56	9,18	F	FIXE	1,000	357 142,86	35 714,29	0,00	26 594,91
10000566652 (30033)	N	0,00	A-1	1 681 360,00	1,96	F	FIXE	0,830	1 298 027,00	13 955,29	0,00	148,19
1212011 (30005-1)	N	0,00	A-1	14 100 000,04	17,92	F	FIXE	3,610	783 333,33	509 010,00	0,00	40 829,27
1238928 (30005(2))	N	0,00	A-1	17 733 333,48	18,92	F	FIXE	3,370	933 333,32	578 557,31	0,00	48 148,39
1259457 (30005(3))	N	0,00	A-1	22 000 000,00	19,92	F	FIXE	3,560	1 100 000,00	783 200,00	0,00	63 192,44
1260248 (30005(4))	N	0,00	A-1	2 562 199,30	19,92	F	FIXE	3,510	128 109,97	89 933,20	0,00	7 256,25
2009 01 001 (27402)	N	0,00	A-1	900 000,00	2,99	F	FIXE	3,650	300 000,00	33 580,00	0,00	121,67
28404 (28404)	N	0,00	A-1	1 817 736,11	2,65	F	FIXE	5,585	573 297,30	101 520,56	0,00	24 563,69
82584 - BEITRANSP (30022-TIR-3)	N	0,00	A-1	8 260 869,56	19,34	F	FIXE	1,622	434 782,61	133 991,30	0,00	84 857,94
82584-BEITRANSP (30022-TIR-1)	N	0,00	A-1	14 166 666,69	16,92	F	FIXE	1,724	833 333,33	244 233,33	0,00	19 522,92
82584-BEITRANSP (30022-TIR-2)	N	0,00	A-1	18 478 260,88	16,69	F	FIXE	1,622	1 086 956,52	299 717,39	0,00	86 558,19
82584-BEITRANSP (30022-TIR-4)	N	0,00	A-1	16 521 739,12	19,34	F	FIXE	1,648	869 565,22	272 278,26	0,00	172 436,36
82584-BEITRANSP (30022-TIR-5)	N	0,00	A-1	20 652 173,88	18,38	F	FIXE	1,553	1 086 956,53	320 728,26	0,00	191 465,76
85310 (30042-TIR-1)	N	0,00	A-1	13 043 478,27	19,41	F	FIXE	1,337	652 173,91	176 829,75	0,00	99 872,47
85310 (30042-TIR-2)	N	0,00	A-1	28 775 510,20	23,46	F	FIXE	2,892	1 224 489,80	830 281,88	0,00	35 904,08
BEITRANSP (30014-TIR-1)	N	0,00	A-1	13 800 000,00	14,96	F	FIXE	3,039	920 000,00	419 382,00	0,00	17 158,28
BEITRANSP (30014-TIR-2)	N	0,00	A-1	19 200 000,00	15,96	F	FIXE	2,070	1 200 000,00	397 440,00	0,00	17 353,97
BEITRANSP (30014-TIR-3)	N	0,00	A-1	20 400 000,00	16,96	F	FIXE	0,942	1 200 000,00	192 168,00	0,00	8 423,80
BEITRANSP (30014-TIR-4)	N	0,00	A-1	12 041 666,76	16,79	F	FIXE	1,682	708 333,32	198 073,02	0,00	40 404,57
CREDIT AGRICOLE- financement 2	N	0,00	A-1	6 923 076,92	8,33	V	EURIBOR12M	0,160	769 230,77	11 261,54	0,00	6 728,21
avances remboursables de l'Eta	N	0,00	A-1	46 475 149,17	4,96	F	FIXE	0,000	9 295 029,83	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Transports - BP (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		6 840 000,00					760 000,00	2 522,97	0,00	0,00
OCLT EVOLUTION 17252 (28402)	N	0,00	A-1	6 840 000,00	10,66	V	EONIA	0,000	760 000,00	2 522,97	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		35 380 174,28		359 390 584,40					37 647 174,05	8 274 618,72	0,00	1 426 975,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		35 380 368,26					35 380 174,28				0,00	0,00	0,00
DEUTSCH5357550L (266)	98436 (98436)	35 380 368,26	10/10/2027	DEUTSCHE BANK AG FRANKFURT	SWAP	Taux	35 380 174,28	10/10/2012	11/10/2027	A	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		35 380 368,26					35 380 174,28				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						44 093 680,58	0,00		
DEUTSCH5357550L (266)	98436 (98436)	FIXE	5,480	EURIBOR12M	3,080	44 093 680,58	0,00	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						44 093 680,58	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2000 €	16/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	16/12/2022
L	Frais de recherche et de développement	5	16/12/2022
L	Frais d'insertion	5	16/12/2022
L	Logiciels, progiciels, licences et procédés	2	16/12/2022
L	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5	16/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	16/12/2022
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	16/12/2022
L	Bâtiments d'exploitation (équipements pour Bus)	15	16/12/2022
L	Bâtiments d'exploitation (voies traonçons garages , dépôt tramway et métro))	60	16/12/2022
L	Bâtiments d'exploitation (arrêtet stations tramway et métro)	100	16/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions transports non guidés)	5	16/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions transports guidés)	15	16/12/2022
L	Autres constructions (aménagement)	10	16/12/2022
L	Autres constructions (gros œuvre)	20	16/12/2022
L	Installations à caractère spécifique pour l'exploitation d'un service de transport	15	16/12/2022
L	Matériel industriel	10	16/12/2022
L	Outillage industriel	5	16/12/2022
L	Matériel de transport d'exploitation (aménagement du matériel roulant)	5	16/12/2022
L	Matériel de transport d'exploitation bus	15	16/12/2022
L	Matériel de transport d'exploitation - tramway et métro	40	16/12/2022
L	Install. Gales div. dans les const. dont la collec. n'est ni propr., ni bénéf. d'une mise à dispos.	5	16/12/2022
L	Matériel de transport	5	16/12/2022
L	Matériel informatique	5	16/12/2022
L	Ameublement	10	16/12/2022
L	Mobilier de sécurité	25	16/12/2022
L	Matériel de réseaux et téléphonique	5	16/12/2022
L	Appareils de mesures et d'analyses	5	16/12/2022
L	Matériel agricole, garage, sportif....	10	16/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		137 087,77	137 087,77	0,00	137 087,77
Contentieux SPHEREA test et services	0,00	15/12/2023	137 087,77	137 087,77	0,00	137 087,77
Dépréciations (2)	0,00		23 300 000,00	23 300 000,00	0,00	23 300 000,00
CSP Transport-Evolution provisionnelle indexation contrat	0,00	16/12/2022	23 300 000,00	23 300 000,00	0,00	23 300 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		23 437 087,77	23 437 087,77	0,00	23 437 087,77

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	44 446 856,83	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	75 126 834,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	30 679 977,17	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		44 446 856,83	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		39 555 029,83	0,00
1631	Emprunts obligataires	11 000 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	18 500 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	760 000,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	9 295 029,83	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 891 827,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 891 827,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
104E02 Aménagements de voirie liés aux transports	9 763 382,21	229 047,73	9 992 429,94	4 151 429,94	1 407 000,00	4 434 000,00
102E24 Bus à hydrogène - Aménagement du site	1 950 000,00	0,00	1 950 000,00	0,00	100 000,00	1 850 000,00
102E23 Bus à hydrogène 2024/2026	28 560 000,00	0,00	28 560 000,00	205 519,00	150 000,00	28 204 481,00
120E01 Contrôle d'Accès Stations Métro	18 720 175,10	-49 235,90	18 670 939,20	18 670 939,20	0,00	0,00
106E01 Doublement des rames et quais	157 208 365,28	0,00	157 208 365,28	84 725 761,58	15 326 840,00	57 155 763,70
102E13 Grosses réparations	127 897 984,09	0,00	127 897 984,09	51 581 488,40	18 065 360,00	58 251 135,69
104E20 Liane 5	14 232 648,73	0,00	14 232 648,73	5 192 464,37	7 508 000,00	1 532 184,36
124E01 Lianes optimisées	7 476 000,00	-7 476 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
127E01 OPEN PAYMENT - AP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102E16 Opérations d'amélioration.	13 295 395,84	0,00	13 295 395,84	7 555 397,49	2 061 600,00	3 678 398,35
105E27 PEM et Parcs Relais	32 968 954,86	0,00	32 968 954,86	17 176 292,06	6 125 000,00	9 667 662,80
123E01 Photovoltaïque DI-AP	2 110 129,62	-185 047,94	1 925 081,68	1 925 081,68	0,00	0,00
102E20 Renouvellement des bus	89 574 172,93	21 103 084,84	110 677 257,77	51 534 027,77	15 032 000,00	44 111 230,00
102E19 Renouvellement du métro	200 736 225,55	0,00	200 736 225,55	3 764 285,99	11 005 000,00	185 966 939,56
102E18 Renouvellement tramway	151 298 515,71	3 859 790,74	155 158 306,45	22 890 036,45	17 943 000,00	114 325 270,00
128E01 SDIT - Missions transverses - Etudes	7 155 446,83	7 319 051,87	14 474 498,70	4 626 795,70	2 270 000,00	7 577 703,00
126E01 SDIT - Phase prélabale - BHNS	13 154 032,63	0,00	13 154 032,63	1 014 604,23	1 676 200,00	10 463 228,40
125E01 SDIT - Phase prélabale Tramway	20 299 741,14	30 627 872,83	50 927 613,97	4 517 383,97	6 902 900,00	39 507 330,00

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		25,00	0,00	25,00	17,00	3,00	20,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Administrateur général	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
administrateur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		50,00	0,00	50,00	33,00	5,00	38,00
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	12,00	0,00	12,00	8,00	2,00	10,00
Ingénieur en chef	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur général	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	12,00	0,00	12,00	11,00	1,00	12,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Transports - BP (projet de budget) - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		75,00	0,00	75,00	50,00	8,00	58,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Attaché	A	0	408 169,00
Rédacteur	B	0	170 472,00
Adjoint administratif	C	0	447 683,00
TOTAL GENERAL	A B C	0	1 026 324,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> 15/12/2017 - Concession de Service public pour l'exploitation des transports urbains de personnes de la MEL	KEOLIS	KEOLIS	Société Anonyme	214 304 858,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.